



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi

Question écrite n° 58787

Texte de la question

M Bernard Bosson appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la consommation sur l'imprécision statistique relative au travail féminin et singulièrement à celui des cadres. Selon des informations récemment parues dans la presse, un comité du travail féminin rendait régulièrement, dans les années soixante, un rapport chiffré. Ce comité aurait disparu et aucune enquête récente n'aurait été réalisée par son ministère, pas plus que par celui du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il lui demande donc toutes précisions relatives à cette situation insatisfaisante.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a attiré l'attention de madame le secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la consommation sur l'imprécision statistique concernant le travail féminin et notamment celui des cadres, en raison de la disparition du comité du travail féminin. Il convient de rappeler à cet égard qu'au comité du travail féminin s'est substitué le conseil supérieur de l'égalité professionnelle qui rend tous les deux ans un rapport dressant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au regard de l'emploi et de la formation. En outre, le secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la consommation vient de réaliser en 1991, en collaboration avec l'INSEE un ouvrage « Les Femmes » faisant état de données chiffrées accompagnées d'une analyse de la place des femmes en France dans les domaines du travail, de la formation, de l'emploi, de l'éducation, de la santé, des modes de vie, des revenus et de la famille.

Données clés

Auteur : [M. Bosson Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58787

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : droits des femmes

Ministère attributaire : droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2632